



**PORT DES BARQUES  
ÎLE MADAME**

Grandeur  
Nature

Département de CHARENTE MARITIME  
Arrondissement de ROCHEFORT  
Canton de TONNAY CHARENTE

**COMMUNE DE PORT DES BARQUES**

SEANCE DU 12 AVRIL 2018

Date de convocation : 16 MARS 2018

Date d'affichage : 16 MARS 2018

Nombre de conseillers en exercice : 19

Nombre de conseillers présents : 13

Nombre de conseillers absents : 3

Nombre de conseillers représentés : 3

Nombre de conseillers qui ont pris part au vote : 16

L'an deux mil DIX HUIT, le VINGT ET UN MARS à DIX NEUF HEURES, le Conseil Municipal de la Commune de PORT DES BARQUES, régulièrement convoqué, s'est réuni à La Mairie, sous la présidence de Madame Lydie DEMENE, Maire.

**Etaient présents** : Mme DEMENE Lydie, Maire, Mr GEOFFROY Pierre, Mme DELATTRE Martine, Mr LUCAS Patrick, Mr BRUNET Christian Adjoint, Mr RAYMOND Jacques, Mme LE DROUMAGUET Yolande, Mme FARDEAU Josette, Mme NORMAND Maryse, Mr DEMEURS Jean Lou, Mr GAUDUCHEAU Robert, Mr BERTHAUD Dominique, Mme BLANCHARD Marie-Jeanne conseillers municipaux,

**Etaient absents représentés** : Mr ACCAD Alexandre, Mme WACOGNE Anne, Mme DUMAND-GORICHON Amandine,

**Etaient absents non représentés excusés** : Mme BOUBIEN Catherine, Mr PUAUD David,

**Etait absent non représenté** : Mme JORE Stéphanie,

**Assistait également** : Frédéric LARRIEU.

**Secrétaire de séance** : Mme Martine DELATTRE.

**Affiché le** : 16 AVRIL 2018

### **ORDRE DU JOUR**

1. DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE
2. APPROBATION DU COMPTE RENDU DE SEANCE
3. PORT – COMPTE ADMINISTRATIF - 2017
4. ENFANCE JEUNESSE – COMPTE ADMINISTRATIF - 2017
5. CAMPING – COMPTE ADMINISTRATIF - 2017
6. COMMUNE – COMPTE ADMINISTRATIF - 2017
7. PORT – COMPTE DE GESTION - 2017
8. ENFANCE JEUNESSE – COMPTE DE GESTION - 2017
9. CAMPING – COMPTE DE GESTION - 2017
10. COMMUNE – COMPTE DE GESTION - 2017
11. PORT – AFFECTATION DU RESULTAT 2017 SUR BUDGET 2018
12. SERVICE ENFANCE JEUNESSE – AFFECTATION DU RESULTAT 2017 SUR BUDGET 2018

## SEANCE DE CONSEIL MUNICIPAL DU 12 AVRIL 2018

13. CAMPING – AFFECTATION DU RESULTAT 2017 SUR BUDGET 2018
14. COMMUNE – AFFECTATION DU RESULTAT 2017 SUR BUDGET 2018
15. COMMUNE – VOTE DES TAUX D'IMPOSITION – EXERCICE 2018
16. SERVICE ENFANCE JEUNESSE – BUDGET PRIMITIF 2018
17. PORT – BUDGET PRIMITIF - 2018
18. CAMPING – BUDGET PRIMITIF - 2018
19. COMMUNE – BUDGET PRIMITIF - 2018
20. COMMUNE – CONVENTION AVEC L'ASSOCIATION ATLANTIC CHALLENGE
21. COMMUNE – COMPOSITION DE LA COMMISSION LOCALE D'EVALUATION DES CHARGES TRANSFEREES - CLECT
22. COMMUNE – MISE EN PLACE D'UNE SIGNALÉTIQUE SUR PORT DES BARQUES – ILE MADAME
23. COMMUNE – TARIFS DES LAMES DIRECTIONNELLES POUR LA SIGNALÉTIQUE DE PORT DES BARQUES ET ILE MADAME
24. COMMUNE – CAMPING – CONVENTION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC
25. COMMUNE – SEMDAS – RENOUELEMENT DES MOYENS DE FINANCEMENTS AVEC MISE EN PLACE D'UNE GARANTIE D'EMPRUNT
26. COMMUNE – VENTE D'ORDINATEURS
27. COMMUNE – VENTE DE CLES USB DU SPECTACLE SON ET LUMIERE DES 70 ANS DE PORT DES BARQUES
28. COMMUNE – ETAT DES NON VALEURS – 2016
29. COMMUNE – REMBOURSEMENT D'UNE PAIRE DE CHAUSSURE DE SECURITE A UN AGENT
30. CAMPING – DEMANDE EXCEPTIONNELLE DE REMISE SUR SEJOUR
31. CAMPING – ETAT DES NON VALEURS – 2014 – 2016
32. SERVICE ENFANCE JEUNESSE – ETAT DES NON VALEURS – 2013 – 2014 – 2015 – 2016
33. TABLEAU DES DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE DANS LE CADRE DE LA DELEGATION ART L2122-22
34. QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

Madame Le Maire ouvre la séance à 19H05, le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut valablement délibérer.

### **1 DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE**

Mme Delattre Martine est le secrétaire de séance.

### **2 APPROBATION DU COMPTE RENDU DE SCEANCE**

Mme le Maire propose l'approbation du compte rendu de la séance du 21 mars 2018.

Aucune observation. Le compte rendu est adopté tel qu'il se présente.

### **3 PORT – COMPTE ADMINISTRATIF - 2017**

Le doyen d'âge prend la présidence pour le vote du compte administratif.

**PORT - COMPTE ADMINISTRATIF 2017**

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE (+ ou -)
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>	Résultats propres à l'exercice <b>2017</b>	86 860,81	88 956,61	2 095,80
	Résultats antérieurs ligne 002		538,59	538,59
	Résultat à affecter			2 634,39

<b>SECTION D'INVESTISSEMENT</b>	Résultats propres à l'exercice <b>2017</b>	23 563,59	31 526,13	7 962,54
	Résultats antérieurs ligne 001 du budget		16 775,34	16 775,34
	Résultat d'exécution			24 737,88
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE</b>		<b>110 424,40</b>	<b>137 796,67</b>	<b>27 372,27</b>
Restes à réaliser <b>AU 31/12/2017</b>	Fonctionnement			
	Investissement	0,00	0,00	0,00
<b>RESULTAT CUMULE</b>		<b>110424,40</b>	<b>137 796,67</b>	<b>27 372,27</b>

AFFECTATION DU RESULTAT			
EXCEDENT D'INVESTISSEMENT REPORTE	001		<b>24 737,88</b>
DEFICIT D'INVESTISSEMENT REPORTE	001		
REPORT EN SECTION D'INVESTISSEMENT	1068		
EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT CAPITALISE	002		<b>2 634,39</b>
DEFICIT DE FONCTIONNEMENT REPORTE	002		

Après avoir exposé ce qui suit,  
Après en avoir délibéré

**LE CONSEIL MUNICIPAL DECIDE**

- D'approuver le Compte Administratif et l'affectation des résultats

POUR = 15

**4 ENFANCE JEUNESSE – COMPTE ADMINISTRATIF - 2017**

Le doyen d'âge prend la présidence pour le vote du compte administratif.

**ENFANCE JEUNESSE - COMPTE ADMINISTRATIF 2017**

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE (+ ou -)
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>	Résultats propres à l'exercice <b>2017</b>	107 429,07	106 347,04	-1 082,03
	Résultats antérieurs ligne 002	93 962,64		- 93 962,64
	Résultat à affecter			- 95 044,67

<b>SECTION D'INVESTISSEMENT</b>	Résultats propres à l'exercice <b>2017</b>	0,00	95,92	95,92
	Résultats antérieurs ligne 001 du budget	191,84		- 191,84

**SEANCE DE CONSEIL MUNICIPAL DU 12 AVRIL 2018**

	Résultat d'exécution			- 95,92
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE</b>		<b>201 583,55</b>	<b>106 442,96</b>	<b>- 95 140,59</b>
Restes à réaliser	Fonctionnement			
<b>AU 31/12/2017</b>	Investissement	0,00	0,00	0,00
<b>RESULTAT CUMULE</b>		<b>201 583,55</b>	<b>106 442,96</b>	<b>- 95 140,59</b>

<b>AFFECTATION DU RESULTAT</b>				
EXCEDENT D'INVESTISSEMENT REPORTE		001		
DEFICIT D'INVESTISSEMENT REPORTE		001		<b>- 95,92</b>
REPORT EN SECTION D'INVESTISSEMENT		1068		
EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT CAPITALISE		002		
DEFICIT DE FONCTIONNEMENT REPORTE		002		<b>- 95 044,67</b>

Après avoir exposé ce qui suit,  
Après en avoir délibéré

**LE CONSEIL MUNICIPAL DECIDE**

- D'approuver le Compte Administratif et l'affectation des résultats

POUR = 15

**5 CAMPING – COMPTE ADMINISTRATIF - 2017**

Le doyen d'âge prend la présidence pour le vote du compte administratif.

**CAMPING - COMPTE ADMINISTRATIF 2017**

		<b>DEPENSES</b>	<b>RECETTES</b>	<b>SOLDE (+ ou -)</b>
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>	Résultats propres à l'exercice <b>2017</b>	462 316,88	457 549,33	-4 767,55
	Résultats antérieurs ligne 002		5 558,04	5 558,04
	Résultat à affecter			790,49

<b>SECTION D'INVESTISSEMENT</b>	Résultats propres à l'exercice <b>2017</b>	50 669,68	111 233,40	60 563,72
	Résultats antérieurs ligne 001 du budget		3 114,38	3 114,38
	Résultat d'exécution			3 114,38

<b>RESULTAT DE L'EXERCICE</b>		<b>512 986,56</b>	<b>577 455,15</b>	<b>64 468,59</b>
Restes à réaliser	Fonctionnement			
<b>AU 31/12/2017</b>	Investissement	0,00	0,00	0,00

<b>RESULTAT CUMULE</b>		<b>512 986,56</b>	<b>577 455,15</b>	<b>64 468,59</b>
<b>AFFECTATION DU RESULTAT</b>				
EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT CAPITALISE		002		<b>790,49</b>
REPORT EN SECTION D'INVESTISSEMENT		106 8		
EXCEDENT D'INVESTISSEMENT		001		<b>60 563,72</b>

**SEANCE DE CONSEIL MUNICIPAL DU 12 AVRIL 2018**

Après avoir exposé ce qui suit,  
Après en avoir délibéré

**LE CONSEIL MUNICIPAL DECIDE**

- D'approuver le Compte Administratif et l'affectation des résultats

POUR = 15

**6 COMMUNE – COMPTE ADMINISTRATIF - 2017**

Le doyen d'âge prend la présidence pour le vote du compte administratif.

<b>COMMUNE - COMPTE ADMINISTRATIF 2017</b>				
		<b>DEPENSES</b>	<b>RECETTES</b>	<b>SOLDE (+ ou -)</b>
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>	Résultats propres à l'exercice <b>2017</b>	2 135 705,07	2 249 685,73	113 980,66
	Résultats antérieurs ligne 002		63 341,07	63 341,07
	Résultat à affecter			177 321,73
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT</b>	Résultats propres à l'exercice <b>2017</b>	387 946,06	464 902,42	76 956,36
	Résultats antérieurs ligne 001 du budget		747 379,04	747 379,04
	Résultat d'exécution			824 335,40
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE</b>		<b>2 523 651,13</b>	<b>3 525 308,26</b>	<b>1 001 657,13</b>
Restes à réaliser <b>AU 31/12/2017</b>	Fonctionnement			
	Investissement	0,00	0,00	0,00
<b>RESULTAT CUMULE</b>		<b>2 523 651,13</b>	<b>3 525 308,26</b>	<b>1 001 657,13</b>

<b>AFFECTATION DU RESULTAT</b>		
EXCEDENT D'INVESTISSEMENT REPORTE	001	<b>824 335,40</b>
EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT REPORTE	002	<b>52 420,96</b>
EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT CAPITALISE	106 8	<b>124 900,77</b>

Après avoir exposé ce qui suit,  
Après en avoir délibéré

**LE CONSEIL MUNICIPAL DECIDE**

- D'approuver le Compte Administratif et l'affectation des résultats

POUR = 15

**7 PORT – COMPTE DE GESTION - 2017**

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice **2017** et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur, Madame Catherine CARDINAL, accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé les comptes administratifs de l'exercice **2017**.

Après s'être assuré que Madame Catherine CARDINAL receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice **2017** celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les

## SEANCE DE CONSEIL MUNICIPAL DU 12 AVRIL 2018

mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant que toutes les opérations ont été régulièrement effectuées.

- 1 Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du **01 Janvier 2017 au 31 Décembre 2017**, y compris celles relatives à la journée complémentaire,
- 2 Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice **2017** en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,
- 3 Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Déclare que le compte de gestion dressé, par Madame Catherine CARDINAL pour l'exercice **2017**, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

POUR = 16

### **8 ENFANCE JEUNESSE – COMPTE DE GESTION - 2017**

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice **2017** et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur, Madame Catherine CARDINAL, accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé les comptes administratifs de l'exercice **2017**.

Après s'être assuré que Madame Catherine CARDINAL receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice **2017** celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant que toutes les opérations ont été régulièrement effectuées.

1. Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du **01 Janvier 2017 au 31 Décembre 2017**, y compris celles relatives à la journée complémentaire,
2. Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice **2017** en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,
3. Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Déclare que le compte de gestion dressé, par Madame Catherine CARDINAL pour l'exercice **2017**, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

POUR = 16

### **9 CAMPING – COMPTE DE GESTION - 2017**

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice **2017** et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur, Madame Catherine CARDINAL, accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé les comptes administratifs de l'exercice **2017**.

Après s'être assuré que Madame Catherine CARDINAL receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice **2017** celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant que toutes les opérations ont été régulièrement effectuées.

- 1 Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du **01 Janvier 2017 au 31 Décembre 2017**, y compris celles relatives à la journée complémentaire,
- 2 Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice **2017** en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,
- 3 Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Déclare que le compte de gestion dressé, par Madame Catherine CARDINAL pour l'exercice **2017**, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

POUR = 16

### **10 COMMUNE – COMPTE DE GESTION - 2017**

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice **2017** et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur, Madame Catherine CARDINAL, accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé les comptes administratifs de l'exercice **2017**.

Après s'être assuré que Madame Catherine CARDINAL receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice **2017** celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant que toutes les opérations ont été régulièrement effectuées.

1. Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du **01 Janvier 2017 au 31 Décembre 2017**, y compris celles relatives à la journée complémentaire,
2. Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice **2017** en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,
3. Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Déclare que le compte de gestion dressé, par Madame Catherine CARDINAL pour l'exercice **2017**, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

POUR = 16

### **11 PORT – AFFECTATION DU RESULTAT 2017 SUR BUDGET 2018**

Mme Le Maire rappelle le résultat de l'exercice **2017** :

- Le Conseil Municipal en application de l'article 9 de la loi du 2 Mars 1982 et de l'instruction Comptable M14,
- Après avoir constaté le résultat du Compte Administratif **2017** qui présente :
  - i. Un excédent de la section de Fonctionnement pour 2 634,39 €
  - ii. Un excédent de la section d'Investissement pour 24 737,88 €.
- Vu que l'état des restes à réaliser au 31 Décembre **2017** est néant,
- Considérant les besoins recensés pour l'exercice **2018**,

#### **DECIDE SUR PROPOSITION DU CONSEIL MUNICIPAL**

- D'affecter au Budget **2018** le résultat comme suit :
  - Report de l'excédent de Fonctionnement **2017** sur le Budget Fonctionnement **2018** à hauteur de 2 634,39 € (R 002)
  - Report de l'excédent d'Investissement **2017** sur le Budget d'Investissement **2018** pour 24 737,88 € (R 001)

POUR = 16

### **12 SERVICE ENFANCE JEUNESSE – AFFECTATION DU RESULTAT 2017 SUR BUDGET 2018**

Mme Le Maire rappelle le résultat de l'exercice **2017** :

- Le Conseil Municipal en application de l'article 9 de la loi du 2 Mars 1982 et de l'instruction Comptable M14,
- Après avoir constaté le résultat du Compte Administratif **2017** qui présente :
  - i. Un déficit de la section de Fonctionnement pour 95 044,67 €
  - ii. Un déficit de la section d'Investissement pour 95,92 €.
- Vu que l'état des restes à réaliser au 31 Décembre **2017** est néant,
- Considérant les besoins recensés pour l'exercice **2018**,

#### **DECIDE SUR PROPOSITION DU CONSEIL MUNICIPAL**

- D'affecter au Budget **2018** le résultat comme suit :
  - Report du déficit de Fonctionnement **2017** sur le Budget Fonctionnement **2018** à hauteur de 95 044,67 € (D 002)
  - Report du déficit d'Investissement **2017** sur le Budget d'Investissement **2018** pour 95,92 € (D 001)

POUR = 16

**13 CAMPING – AFFECTATION DU RESULTAT 2017 SUR BUDGET 2018**

Mme Le Maire rappelle le résultat de l'exercice **2017** :

- Le Conseil Municipal en application de l'article 9 de la loi du 2 Mars 1982 et de l'instruction Comptable M14,
- Après avoir constaté le résultat du Compte Administratif **2017** qui présente :
  - i. Un excédent de la section de Fonctionnement pour 790,49 €
  - ii. Un excédent de la section d'Investissement pour 63 678,10 €.
- Vu que l'état des restes à réaliser au 31 Décembre **2017** est néant,
- Considérant les besoins recensés pour l'exercice **2018**,

**DECIDE SUR PROPOSITION DU CONSEIL MUNICIPAL**

- D'affecter au Budget **2018** le résultat comme suit :
  - Report de l'excédent de Fonctionnement **2017** sur le Budget Fonctionnement **2018** à hauteur de 790,49 € (R 002)
  - Report de l'excédent d'Investissement **2017** sur le Budget d'Investissement **2018** pour 63 678,10 € (R 001)

POUR = 16

**14 COMMUNE – AFFECTATION DU RESULTAT 2017 SUR BUDGET 2018**

Mme Le Maire rappelle le résultat de l'exercice **2017** :

- Le Conseil Municipal en application de l'article 9 de la loi du 2 Mars 1982 et de l'instruction Comptable M14,
- Après avoir constaté le résultat du Compte Administratif **2017** qui présente :
  - i. Un excédent de la section de Fonctionnement pour 177 321,73 €
  - ii. Un excédent de la section d'Investissement pour 824 335,40 €.
- Vu que l'état des restes à réaliser au 31 Décembre **2017** est néant,
- Considérant les besoins recensés pour l'exercice **2018**,

**DECIDE SUR PROPOSITION DU CONSEIL MUNICIPAL**

- D'affecter au Budget **2018** le résultat comme suit :
  - Report de l'excédent de Fonctionnement **2017** sur le Budget Fonctionnement **2018** à hauteur de 52 420,96 € (R 002) afin de :
    - Rembourser le solde déficitaire 2016 d'un montant de 52 420,96 € du Service Enfance Jeunesse, (D 65737),
  - Report de l'excédent de Fonctionnement **2017** sur le budget d'Investissement **2018** pour 124 900,77 € (R 1068),
  - Report de l'excédent d'Investissement **2017** sur le Budget d'Investissement **2018** pour 824 335,40 € (R 001)

POUR = 16

**15 COMMUNE – VOTE DES TAUX D'IMPOSITION – EXERCICE 2018**

Mme le Maire présente ce qui suit :

Chaque année, il convient de voter le taux des 3 taxes relevant de la compétence de la Commune, c'est-à-dire la taxe d'habitation, la taxe sur le foncier bâti et la taxe sur le foncier non bâti.

Considérant que la commune souhaite maintenir en 2018 les taux d'impositions de 2017 afin de ne pas augmenter la pression fiscale des ménages grâce aux recettes obtenues sur les droits d'enregistrements et de mutations liés au passage de la commune en Station de Tourisme,

Compte tenu de ces éléments, il est proposé de reconduire les taux suivants :

Taxe d'Habitation : 14,02 %  
Taxe Foncière : 25,33 %  
Taxe Foncière Non Bâti : 60,29 %

Pour information les taux au niveau de notre département sont :  
Taxe d'Habitation : 20,98 %



## SEANCE DE CONSEIL MUNICIPAL DU 12 AVRIL 2018

Taxe Foncière : 25,87 %  
 Taxe Foncière Non Bâti : 55,08 %

Seule, la base prévisionnelle intègre, comme chaque année, une actualisation forfaitaire des valeurs locatives, fixée à 1,02 % par la loi de finances pour 2018.

ETAT DE NOTIFICATION DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2018							
	BASES EFFECTIVES 2017	TAUX 2017		BASES PREVISIONNELLES 2018	TAUX 2018		ARRONDI
TAXE D'HABITATION	3 497 883,00	14,02	490 403,20	3 566 000,00	14,02	499 953,20	499 953
TAXE FONCIERE BATI	2 108 358,00	25,33	534 047,08	2 142 000,00	25,33	542 568,60	542 569
TAXE FONCIERE NON BATI	29 075,00	60,29	17 529,32	28 600,00	60,29	17 242,94	17 243
	<b>TOTAL 2017</b>		<b>1 041 979,60</b>	<b>TOTAL PREVISION 2018</b>		<b>1 059 764,74</b>	<b>1 059 765,00</b>

**ECART 2017/2018 = +17 786 €**

Après avis favorable du Bureau Municipal du 04 avril 2018,

### APRES EN AVOIR DELIBERE MADAME LE MAIRE PROPOSE AU CONSEIL MUNICIPAL :

- De reconduire les taux de 2017 pour l'année 2018 :
  - o Taxe d'habitation : 14,02 %
  - o Taxe Foncière Bâti : 25,33 %
  - o Taxe Foncière Non Bâti : 60,29 %

POUR = 16

### DEBAT

Mme le Maire précise que les efforts pour trouver des recettes extérieures permettent de reconduire les taux. C'est une récompense légitime pour les Portbarquais suite à l'obtention du label station de tourisme, gage d'un tourisme environnemental.

Mr Lucas souhaite savoir si nous avons perdu de la dotation de l'Etat par rapport à l'année dernière.

Mme le Maire lui répond que nous avons une diminution de dotation de 18 204 € entre 2017 et 2018. De plus, Mme le Maire précise que depuis le début de son mandat, la perte totale de dotation s'élève à 129 224 €.

Mme le Maire conclut que ce n'est pas aux Portbarquais de payer la différence et qu'il est de son devoir de trouver d'autres recettes pour pallier cet effort demandé par l'Etat.

### 16 SERVICE ENFANCE JEUNESSE – BUDGET PRIMITIF 2018

Le présent budget est voté au chapitre pour la section de fonctionnement et d'investissement.

## BUDGET ENFANCE JEUNESSE EXERCICE 2018

### SECTION DE FONCTIONNEMENT DEPENSES

CHAP	LIBELLE	BUDGET	BUDGET
		2017	2018
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	10 350,00	10 140,00
012	CHARGES DE PERSONNEL	96 610,00	99 542,00
65	CHARGES DE GESTION COURANTE	2 400,00	
<b>TOTAL DES DEPENSES DE GESTION COURANTE</b>		<b>109 360,00</b>	<b>109 682,00</b>
66	CHARGES FINANCIERES	100,00	100,00
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	0,00	0,00
022	DEPENSES IMPREVUES		
<b>TOTAL DES DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>109 460,00</b>	<b>109 782,00</b>
023	VIREMENT A LA SECTION INVESTISSEMENT		

**SEANCE DE CONSEIL MUNICIPAL DU 12 AVRIL 2018**

042	OP. ORD. DE TRANSFERT ENTRE SECTION	95,92	95,92
043	OP. ORD. A L'INTERIEUR SECTION FONCTIO.		
<b>TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>95,92</b>	<b>95,92</b>

<b>TOTAL</b>	<b>109 555,92</b>	<b>109 877,92</b>
--------------	-------------------	-------------------

**D 002 RESULTAT REPORTE DEFICITAIRE 95 044,67**

**TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES 204 922,59**

**SECTION DE FONCTIONNEMENT  
RECETTES**

CHAP	LIBELLE	BUDGET	BUDGET
		2017	2018
013	ATTENUATIONS DE CHARGES		
70	PRODUITS DES SERVICES, DOMAINE, VENTES DIV.	28 470,00	35 000,00
73	IMPOTS ET TAXES		
74	DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	173 048,56	169 922,59
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE		
<b>TOTAL DES RECETTES DE GESTION COURANTE</b>		<b>201 518,56</b>	<b>204 922,59</b>
76	PRODUITS FINANCIERS		
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS		
78	REPRISES SUR PROVISIONS		
<b>TOTAL DES RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>201 518,56</b>	<b>204 922,59</b>

042	OP. ORD. DE TRANSFERT ENTRE SECTION		
043	OP. ORD. A L'INTERIEUR SECTION FONCTIO.		
<b>TOTAL DES RECETTES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT</b>			

<b>TOTAL</b>	<b>201 518,56</b>	<b>204 922,59</b>
--------------	-------------------	-------------------

**R 002 RESULTAT REPORTE**

**TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES 204 922,59**

**BUDGET ENFANCE JEUNESSE  
EXERCICE 2018**

**SECTION D'INVESTISSEMENT  
DEPENSES**

CHAP	LIBELLE	BUDGET	BUDGET
		2017	2018
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES		
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	0,00	0,00
<b>TOTAL DES DEPENSES D'EQUIPEMENT</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES		
<b>TOTAL DEPENSES FINANCIERES</b>			
4581	TOTAL DES OPE. POUR LE COMPTE DE TIERS		

**SEANCE DE CONSEIL MUNICIPAL DU 12 AVRIL 2018**

<b>TOTAL DES DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
040	OPE. D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTION		
041	OPERATIONS PATRIMONIALES		
<b>TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

**D 001 RESULTAT D'EXERCICE DEFICITAIRE 95,92**

**TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES 95,92**

**SECTION D'INVESTISSEMENT  
RECETTES**

CHAP	LIBELLE	BUDGET	BUDGET
		2017	2018
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT RECUES		
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES	95,92	
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES		
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES		
22	IMMOBILISATIONS RECUES EN AFFECTATION		
23	IMMOBILISATIONS EN COURS		
<b>TOTAL DES RECETTES D'EQUIPEMENT</b>		<b>95,92</b>	
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES		
106	RESERVES		
165	DEPOTS ET CAUTIONNEMENTS RECUS		
18	COMPTE DE LIAISON : AFFECTATION		
26	PARTICIPATIONS ET CREANCES RATTACHEES		
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES		
<b>TOTAL RECETTES FINANCIERES</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
4582	TOTAL DES OP. POUR LE COMPTE DE TIERS		
<b>TOTAL RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

021	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		
040	OPE D'ORDRE DE TRANSF ENTRE SECTIONS	95,92	95,92
041	OPERATIONS PATRIMONIALES		
<b>TOTAL DES RECETTES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT</b>		<b>95,92</b>	<b>95,92</b>

**TOTAL 191,84 95,92**

**R 001 RESULTAT REPORTE 0,00**

**TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES 95,92**

Après avis favorable de la Commission des Finances du 09 avril 2018,

**APRES EN AVOIR DELIBERE MADAME LE MAIRE PROPOSE AU CONSEIL MUNICIPAL :**

- D'adopter le Budget Annexe du Service Enfance Jeunesse.

POUR = 16

SEANCE DE CONSEIL MUNICIPAL DU 12 AVRIL 2018

**17 PORT – BUDGET PRIMITIF - 2018**

Le présent budget est voté au chapitre pour la section de fonctionnement et d'investissement.

**BUDGET PORT  
EXERCICE 2018**

**SECTION DE FONCTIONNEMENT  
DEPENSES**

CHAP	LIBELLE	BUDGET	BUDGET
		2017	2018
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	16 805,99	15 791,57
012	CHARGES DE PERSONNEL	23 176,00	25 000,00
65	CHARGES DE GESTION COURANTE	12 065,49	
<b>TOTAL DES DEPENSES DE GESTION COURANTE</b>		<b>52 047,48</b>	<b>40 791,57</b>
66	CHARGES FINANCIERES	1 790,47	1 294,87
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	7 449,25	1 000,00
022	DEPENSES IMPREVUES		
<b>TOTAL DES DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>61 287,20</b>	<b>43 086,44</b>
023	VIREMENT A LA SECTION INVESTISSEMENT		
042	OP. ORD. DE TRANSFERT ENTRE SECTION	31 526,13	30 947,95
043	OP. ORD. A L'INTERIEUR SECTION FONCTIO.		
<b>TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>31 526,13</b>	<b>30 947,95</b>
<b>TOTAL</b>		<b>92 813,33</b>	<b>74 034,39</b>

**D 002 RESULTAT REPORTE 0,00**

**TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES 74 034,39**

**SECTION DE FONCTIONNEMENT  
RECETTES**

CHAP	LIBELLE	BUDGET	BUDGET
		2017	2018
013	ATTENUATIONS DE CHARGES	4 000,00	
70	PRODUITS DES SERVICES, DOMAINE, VENTES DIV.	65 000,00	70 000,00
73	IMPOTS ET TAXES		
74	DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS		
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	360,00	
<b>TOTAL DES RECETTES DE GESTION COURANTE</b>		<b>69 360,00</b>	<b>70 000,00</b>
76	PRODUITS FINANCIERS		
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	22 514,74	1 000,00
78	REPRISES SUR PROVISIONS		
<b>TOTAL DES RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>91 874,74</b>	<b>71 000,00</b>
042	OP. ORD. DE TRANSFERT ENTRE SECTION	400,00	400,00
043	OP. ORD. A L'INTERIEUR SECTION FONCTIO.		
<b>TOTAL DES RECETTES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>400,00</b>	<b>400,00</b>

<b>TOTAL</b>	<b>92 274,74</b>	<b>71 400,00</b>
--------------	------------------	------------------

<b>R 002 RESULTAT REPORTE EXCEDENTAIRE</b>	<b>2 634,39</b>
--	-----------------

<b>TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES</b>	<b>74 034,39</b>
--	------------------

### BUDGET PORT EXERCICE 2018

#### SECTION D'INVESTISSEMENT DEPENSES

CHAP	LIBELLE	BUDGET	BUDGET
		2017	2018
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	10 000,00	10 000,00
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	22 655,70	33 611,83
<b>TOTAL DES DEPENSES D'EQUIPEMENT</b>		<b>32 655,70</b>	<b>43 611,83</b>
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES	15 245,77	11 674,00
<b>TOTAL DEPENSES FINANCIERES</b>		<b>15 245,77</b>	<b>11 674,00</b>
4581	TOTAL DES OPE. POUR LE COMPTE DE TIERS		
<b>TOTAL DES DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT</b>		<b>47 901,47</b>	<b>55 285,83</b>

040	OPE. D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTION	400,00	400,00
041	OPERATIONS PATRIMONIALES		
<b>TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT</b>		<b>400,00</b>	<b>400,00</b>

<b>TOTAL</b>	<b>48 301,47</b>	<b>55 685,83</b>
--------------	------------------	------------------

<b>D 001 RESULTAT REPORTE DEFICITAIRE</b>	<b>0,00</b>
---	-------------

<b>TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>	<b>55 685,83</b>
---	------------------

#### SECTION D'INVESTISSEMENT RECETTES

CHAP	LIBELLE	BUDGET	BUDGET
		2017	2018
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT RECUES	0,00	0,00
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES		
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES		
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES		
22	IMMOBILISATIONS RECUES EN AFFECTATION		
23	IMMOBILISATIONS EN COURS		
<b>TOTAL DES RECETTES D'EQUIPEMENT</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES		
106	RESERVES		
165	DEPOTS ET CAUTIONNEMENTS RECUS		
18	COMPTE DE LIAISON : AFFECTATION		
26	PARTICIPATIONS ET CREANCES RATTACHEES		
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES		
<b>TOTAL RECETTES FINANCIERES</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

**SEANCE DE CONSEIL MUNICIPAL DU 12 AVRIL 2018**

4582	TOTAL DES OP. POUR LE COMPTE DE TIERS		
<b>TOTAL RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

021	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		
040	OPE D'ORDRE DE TRANSF ENTRE SECTIONS	31 526,13	30 947,95
041	OPERATIONS PATRIMONIALES		
<b>TOTAL DES RECETTES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT</b>		<b>31 526,13</b>	<b>30 947,95</b>

<b>TOTAL</b>		<b>31 526,13</b>	<b>30 947,95</b>
--------------	--	------------------	------------------

<b>R 001 RESULTAT REPORTE</b>		<b>24 737,88</b>
<b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>		<b>55 685,83</b>

Après avis favorable de la Commission des Finances du 09 avril 2018,

**APRES EN AVOIR DELIBERE MADAME LE MAIRE PROPOSE AU CONSEIL MUNICIPAL :**

- D'adopter le Budget Annexe du Port.

POUR = 16

**18 CAMPING – BUDGET PRIMITIF - 2018**

Le présent budget est voté au chapitre pour la section de fonctionnement et d'investissement.

**BUDGET CAMPING  
EXERCICE 2018**

**SECTION DE FONCTIONNEMENT  
DEPENSES**

CHAP	LIBELLE	BUDGET	BUDGET
		2017	2018
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	196 920,00	38 530,00
012	CHARGES DE PERSONNEL	154 960,00	30 987,00
65	CHARGES DE GESTION COURANTE	21 500,00	2 500,00
<b>TOTAL DES DEPENSES DE GESTION COURANTE</b>		<b>373 380,00</b>	<b>72 017,00</b>
66	CHARGES FINANCIERES	17 958,94	15 958,40
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	300,00	100,00
69	IMPOTS SUR LES BENEFICES ET ASSIMILES	5 000,00	
<b>TOTAL DES DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>396 638,94</b>	<b>88 075,40</b>

023	VIREMENT A LA SECTION INVESTISSEMENT		
042	OP. ORD. DE TRANSFERT ENTRE SECTION	111 233,40	110 729,34
043	OP. ORD. A L'INTERIEUR SECTION FONCTIO.		
<b>TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>111 233,40</b>	<b>110 729,34</b>

<b>TOTAL</b>		<b>507 872,34</b>	<b>198 804,74</b>
--------------	--	-------------------	-------------------

<b>D 002 RESULTAT REPORTE</b>		<b>0</b>
-------------------------------	--	----------

<b>TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES</b>		<b>198 804,74</b>
--	--	-------------------

SECTION DE FONCTIONNEMENT  
RECETTES

CHAP	LIBELLE	BUDGET	BUDGET
		2017	2018
013	ATTENUATIONS DE CHARGES	100,00	
70	PRODUITS DES SERVICES, DOMAINE, VENTES DIV.	462 194,89	190 494,84
73	IMPOTS ET TAXES		
74	DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS		
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	30 500,00	100,00
<b>TOTAL DES RECETTES DE GESTION COURANTE</b>		<b>492 794,89</b>	<b>190 594,84</b>
76	PRODUITS FINANCIERS		
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	2 100,00	
78	REPRISES SUR PROVISIONS		
<b>TOTAL DES RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>494 894,89</b>	<b>190 594,84</b>

042	OP. ORD. DE TRANSFERT ENTRE SECTION	7 419,41	7 419,41
043	OP. ORD. A L'INTERIEUR SECTION FONCTIO.		
<b>TOTAL DES RECETTES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>7 419,41</b>	<b>7 419,41</b>

<b>TOTAL</b>		<b>502 314,30</b>	<b>198 014,25</b>
--------------	--	-------------------	-------------------

**R 002 RESULTAT REPORTE EXCEDENTAIRE 790,49**

**TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES 198 804,74**

BUDGET CAMPING MUNICIPAL  
EXERCICE 2018SECTION D'INVESTISSEMENT  
DEPENSES

CHAP	LIBELLE	BUDGET	BUDGET
		2017	2018
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES		
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	63 678,10	124 522,65
<b>TOTAL DES DEPENSES D'EQUIPEMENT</b>		<b>63 678,10</b>	<b>124 522,65</b>
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES	43 250,27	42 465,38
<b>TOTAL DEPENSES FINANCIERES</b>		<b>43 250,27</b>	<b>42 465,38</b>
4581	TOTAL DES OPE. POUR LE COMPTE DE TIERS		
<b>TOTAL DES DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT</b>		<b>106 928,37</b>	<b>166 988,03</b>

040	OPE. D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTION	7 419,41	7 419,41
041	OPERATIONS PATRIMONIALES		
<b>TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT</b>		<b>7 419,41</b>	<b>7 419,41</b>

<b>TOTAL</b>		<b>114 347,78</b>	<b>174 407,44</b>
--------------	--	-------------------	-------------------

**D 001 RESULTAT REPORTE**

**TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES**  
**SECTION D'INVESTISSEMENT**  
**RECETTES**

174 407,44

CHAP	LIBELLE	BUDGET	BUDGET
		2017	2018
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT RECUES		
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES		
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES		
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES		
22	IMMOBILISATIONS RECUES EN AFFECTATION		
23	IMMOBILISATIONS EN COURS		
<b>TOTAL DES RECETTES D'EQUIPEMENT</b>			
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES		
106	RESERVES		
165	DEPOTS ET CAUTIONNEMENTS RECUS		
18	COMPTE DE LIAISON : AFFECTATION		
26	PARTICIPATIONS ET CREANCES RATTACHEES		
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES		
<b>TOTAL RECETTES FINANCIERES</b>			
4582	TOTAL DES OP. POUR LE COMPTE DE TIERS		
<b>TOTAL RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT</b>			
021	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		
040	OPE D'ORDRE DE TRANSF ENTRE SECTIONS	111 233,40	110 729,34
041	OPERATIONS PATRIMONIALES		
<b>TOTAL DES RECETTES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT</b>		<b>111 233,40</b>	<b>110 729,34</b>
<b>TOTAL</b>		<b>111 233,40</b>	<b>110 729,34</b>
<b>R 001 RESULTAT EXCEDENTAIRE</b>			<b>63 678,10</b>

**TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES**

174 407,44

Après avis favorable de la Commission des Finances du 09 avril 2018,

**APRES EN AVOIR DELIBERE MADAME LE MAIRE PROPOSE AU CONSEIL MUNICIPAL :**

- D'adopter le Budget Annexe du Camping Municipal.

POUR = 16

**19 COMMUNE – BUDGET PRIMITIF - 2018**

Le présent budget est voté au chapitre pour la section de fonctionnement et d'investissement.

**BUDGET COMMUNE**  
**EXERCICE 2018**

**SECTION DE FONCTIONNEMENT**  
**DEPENSES**

CHAP	LIBELLE	BUDGET	BUDGET
		2017	2018
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	586 621,00	642 217,64



**SEANCE DE CONSEIL MUNICIPAL DU 12 AVRIL 2018**

012	CHARGES DE PERSONNEL	931 220,00	903 500,00
65	CHARGES DE GESTION COURANTE	251 671,68	257 353,00
<b>TOTAL DES DEPENSES DE GESTION COURANTE</b>		<b>1 769 512,68</b>	<b>1 803 070,64</b>
66	CHARGES FINANCIERES	97 154,00	89 720,00
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	24 944,00	900,00
022	DEPENSES IMPREVUES	116 905,97	
<b>TOTAL DES DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>2 008 516,65</b>	<b>1 893 690,64</b>

023	VIREMENT A LA SECTION INVESTISSEMENT		
042	OP. ORD. DE TRANSFERT ENTRE SECTION	38 604,80	27 514,53
043	OP. ORD. A L'INTERIEUR SECTION FONCTIO.		
<b>TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>38 604,80</b>	<b>27 514,53</b>

<b>TOTAL</b>		<b>2 047 121,45</b>	<b>1 921 205,17</b>
--------------	--	---------------------	---------------------

<b>D 002 RESULTAT REPORTE</b>		<b>0</b>	
-------------------------------	--	----------	--

<b>TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES</b>		<b>1 921 205,17</b>	
--	--	---------------------	--

**SECTION DE FONCTIONNEMENT  
RECETTES**

CHAP	LIBELLE	BUDGET	BUDGET
		2017	2018
013	ATTENUATIONS DE CHARGES	74 330,00	34 636,21
70	PRODUITS DES SERVICES, DOMAINE, VENTES DIV.	177 745,37	182 580,00
73	IMPOTS ET TAXES	1 220 159,01	1 215 335,00
74	DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	406 022,00	341 133,00
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	88 000,00	90 000,00
<b>TOTAL DES RECETTES DE GESTION COURANTE</b>		<b>1 966 256,38</b>	<b>1 863 684,21</b>
76	PRODUITS FINANCIERS		
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	17 524,00	5 100,00
78	REPRISES SUR PROVISIONS		
<b>TOTAL DES RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>1 983 780,38</b>	<b>1 868 784,21</b>

042	OP. ORD. DE TRANSFERT ENTRE SECTION		
043	OP. ORD. A L'INTERIEUR SECTION FONCTIO.		
<b>TOTAL DES RECETTES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

<b>TOTAL</b>		<b>1 983 780,38</b>	<b>1 868 784,21</b>
--------------	--	---------------------	---------------------

<b>D 002 RESULTAT REPORTE EXCEDENTAIRE</b>		<b>52 420,96</b>	
--	--	------------------	--

<b>TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES</b>		<b>1 921 205,17</b>	
--	--	---------------------	--

**BUDGET COMMUNE  
EXERCICE 2018**

**SECTION D'INVESTISSEMENT – DEPENSES**

SEANCE DE CONSEIL MUNICIPAL DU 12 AVRIL 2018

CHAP	LIBELLE	BUDGET	BUDGET
		2017	2018
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT RECUES	6 715,68	
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES	132 700,00	128 000,00
165	DEPOTS ET CAUTIONNEMENTS RECUS	5 703,00	7 653,00
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	217 225,03	217 225,03
<b>TOTAL DES DEPENSES REELLES HORS OPERATIONS</b>		<b>362 343,71</b>	<b>352 878,03</b>
103	BATIMENTS COMMUNAUX	322 586,00	1 053 349,70
104	VOIRIE	48 796,00	51 080,00
105	ECLAIRAGE PUBLIC	3 113,00	
106	EQUIPEMENTS SPORTIFS - FOYER SOCIO CULTU.	29 364,00	7 525,00
107	ECOLES	18 272,00	3 993,00
108	URBANISMES	56 656,00	11 800,00
109	DEFENSE COTIERE	1 882 443,10	
110	RETENUE D'EAU LES ANSES		
111	AMENAGEMENT FRONT DE MER	4 800,00	21 000,00
112	CIMETIERE	3 000,00	3 520,00
113	LES ROUCHES - LA GARENNE		
114	DIVERS INVESTISSEMENTS COURANTS	67 015,71	132 251,00
<b>TOTAL DEPENSES OPERATIONS D'INVESTISSEMENT</b>		<b>2 436 045,72</b>	<b>1 284 518,70</b>

<b>TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT</b>	<b>6 443,53</b>	
--	-----------------	--

<b>TOTAL</b>	<b>2 804 832,96</b>	<b>1 637 396,73</b>
--------------	---------------------	---------------------

**D 002 RESULTAT REPORTE**

<b>TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>	<b>1 637 396,73</b>
---	---------------------

**SECTION D'INVESTISSEMENT – RECETTES**

CHAP	LIBELLE	BUDGET	BUDGET
		2017	2018
024	PRODUITS DES CESSIONS D'IMMOBILISTIONS	239 345,03	
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	50 574,67	134 900,77
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES	5 703,00	7 653,00
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	217 225,03	217 225,03
<b>TOTAL DES RECETTES HORS OPERATIONS</b>		<b>512 847,73</b>	<b>359 778,80</b>
103	BATIMENTS COMMUNAUX	338 286,00	409 403,00
104	VOIRIE		
105	ECLAIRAGE PUBLIC		
106	EQUIPEMENTS SPORTIFS - FOYER SOCIO CULTU.	17 874,00	2 194,00
107	ECOLES	11 514,00	649,00
108	URBANISMES	81 843,28	
109	DEFENSE COTIERE	1 299 185,00	
110	RETENUE D'EAU LES ANSES		
111	AMENAGEMENT FRONT DE MER		2 400,00
112	CIMETIERE		
113	LES ROUCHES – LA GARENNE		
114	DIVERS INVESTISSEMENTS COURANTS		11 122,00
<b>TOTAL RECETTES OPERATIONS INVESTISSEMENT</b>		<b>1 748 702,20</b>	<b>425 768,00</b>

**SEANCE DE CONSEIL MUNICIPAL DU 12 AVRIL 2018**

<b>TOTAL RECETTES REELLES</b>	<b>2 261 549,93</b>	<b>785 546,80</b>
<b>TOTAL DES RECETTES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT</b>	<b>45 048,33</b>	<b>27 514,53</b>

<b>TOTAL</b>	<b>2 306 598,26</b>	<b>813 061,33</b>
--------------	---------------------	-------------------

<b>D 002 RESULTAT REPORTE EXCEDENTAIRE</b>	<b>824 335,40</b>
--	-------------------

<b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>	<b>1 637 396,73</b>
---	---------------------

Après avis favorable de la Commission des Finances du 09 avril 2018,

**APRES EN AVOIR DELIBERE MADAME LE MAIRE PROPOSE AU CONSEIL MUNICIPAL :**

- D'adopter le Budget de la Commune.

POUR = 16

DEBAT

Mme le Maire souhaite expliquer certaines sommes dans le budget 2018.

Nous devons rembourser d'ici le 30 avril la subvention qui avait été obtenue auprès de l'Europe dans le cadre du Fonds Européens du Développement Economique et Régional (FEDER) pour la réalisation de l'estacade, à savoir 203 623 €. En effet, dans le courrier adressé par la Préfecture, pour le compte de la Commission Européenne, si la destruction de l'ouvrage était exclusivement due à la tempête, la Commission aurait appliqué la théorie des circonstances exceptionnelles et le bénéfice de la subvention restait acquis. Or, en raison de malfaçons constatées sur une partie de l'ouvrage, la municipalité présente en 2010 a intenté une action en justice.

De plus, nous devons rembourser l'assurance GROUPAMA, assureur de la Commune au moment de la tempête Xynthia, pour la somme de 46 608 €, correspondant à l'avance sur la protection juridique dans l'attente des conclusions du jugement.

Enfin, toujours au sujet de l'estacade, la Préfecture nous informe que, du fait du remboursement de la subvention FEDER, nous devrions rembourser la subvention DETR. Nous attendons les informations de la Préfecture pour connaître le montant exact qui nous sera demandé.

En conclusion, le Tribunal Administratif a conclu à la responsabilité des entreprises pour la construction du ponton et de l'estacade avec le versement d'une compensation financière de 644 000 € pour le principal et 54 000 € pour les dépenses annexes et intérêts moratoires, soit 698 000 €. Grâce à cette somme, nous avons remboursé par anticipation l'emprunt toxique à hauteur de 489 635 €. Maintenant, nous devons rembourser 203 623 € de subvention à l'Europe et 46 608 € à notre assureur de l'époque. Coût total de l'opération une dépense pour la commune de 41 866 € sans compter le remboursement de la DETR.

Mme le Maire explique que c'est facile d'attaquer l'équipe en place en faisant colporter des rumeurs d'une municipalité qui ne fait rien. Mais en attendant, c'est bien la municipalité actuelle qui paye les dettes des municipalités antérieures.

Mme le Maire a rencontré Mr le Préfet et Mr le Sous-préfet de notre département ainsi que le Mr le Président de la Région Aquitaine, pour trouver une possibilité d'échelonnement du règlement de cette subvention à l'Europe.

**20 COMMUNE – CONVENTION AVEC L'ASSOCIATION ATLANTIC CHALLENGE**

Mme le Maire présente ce qui suit :

Dans le cadre de sa politique de développement des actions en faveur du sport et de l'aide apportée aux associations sportives, la commune de Port des Barques a décidé de mettre à disposition ses installations auprès d'Atlantic Challenge dans le but d'accueillir une formation concernant un Brevet Professionnel de la Jeunesse, de l'Education Populaire et du Sport option Activités Gymniques Force et Forme (BPJEPS-AGFF).

Cette mise à disposition s'effectue dans les créneaux laissés libres par l'occupation déjà programmée des associations locales, en concertation avec le responsable des réservations de la salle polyvalente.

La convention est établie pour la période allant du 01 avril 2018 au 15 juin 2018.

## SEANCE DE CONSEIL MUNICIPAL DU 12 AVRIL 2018

La mise à disposition des locaux est consentie à titre onéreux pour une redevance forfaitaire de 500 € TTC sur l'ensemble de la session.

### APRES EN AVOIR DELIBERE MADAME LE MAIRE PROPOSE AU CONSEIL MUNICIPAL :

- D'émettre un titre exécutoire à hauteur de 500 € TTC à l'encontre de l'association Atlantic Challenge.

POUR = 16

### **21 COMMUNE – COMPOSITION DE LA COMMISSION LOCALE D'ÉVALUATION DES CHARGES TRANSFERÉES - CLECT**

Mme le Maire présente ce qui suit :

Vu l'article 1609 nonies C IV et 1<sup>er</sup> du Code Général des Impôts,

Vu l'article 1609 nonies C IV et 2 du Code Général des Impôts,

Vu la délibération n° 2014-33 du Conseil Communautaire en date du 03 juillet 2014, créant la CLECT comprenant 33 sièges sur les 25 communes de la CARO, modifié par la délibération n°2016-39 du 28 avril 2016,

Considérant que pour assurer une meilleure représentation des communes lors des réunions, il est opportun de prévoir un suppléant à chaque membre titulaire déjà désigné,

Considérant que pour Port des Barques, il y aura un titulaire et un suppléant.

### APRES EN AVOIR DELIBERE MADAME LE MAIRE PROPOSE AU CONSEIL MUNICIPAL :

- De désigner Mme Demené Lydie titulaire de la CLECT
- De désigner Mr Brunet Christian suppléant de la CLECT

POUR = 16

### **22 COMMUNE – MISE EN PLACE D'UNE SIGNALÉTIQUE SUR PORT DES BARQUES – ILE MADAME**

Mr Geoffroy présente ce qui suit :

Mr le Préfet de la Charente-Maritime a rappelé récemment les dispositions des articles L 581-4 et R 581-31 du code de l'environnement en matière de publicité. En effet, ces articles interdisent la publicité dans les sites classés et les dispositifs scellés au sol ou installés directement au sol dans les communes de moins de 10 000 habitants n'appartenant pas à une unité foncière de plus de 100 000 habitants.

De plus, la municipalité souhaite revoir l'intégralité de la signalétique de la commune de Port des Barques et île Madame afin de mieux orienter nos concitoyens. Dans un souci d'uniformité nous avons décidé de reproduire la charte graphique (forme et couleur) du site classé de l'Estuaire de la Charente et de l'Arsenal de Rochefort, sur l'ensemble de la commune.

Outre la signalétique réglementaire, nous proposons aux commerçants de figurer sur ces bi-mâts.

Le coût de ces travaux sont les suivants :

## SIGNALÉTIQUE DE LA COMMUNE PORT DES BARQUES ET ILE MADAME OPERATION 114

### PLAN DE FINANCEMENT

DEPENSES HT		RECETTES HT	
	MONTANT		MONTANT
PERIMETRE DU SITE CLASSE	9 826,90	DREAL – 50 % DU SITE CLASSE	4 913,45
HORS PERIMETRE DU SITE CLASSE	11 709,70	COMMUNE	16 623,15
<b>TOTAL HT</b>	<b>21 536,60</b>		<b>21 536,60</b>
<b>TOTAL TTC</b>	<b>25 843,92</b>		<b>25 843,92</b>

**APRES EN AVOIR DELIBERE MADAME LE MAIRE PROPOSE AU CONSEIL MUNICIPAL :**

- D'accepter de mettre en place une nouvelle signalétique sur la Commune,
- D'accepter le plan de financement,
- De déposer la demande de subvention auprès de la DREAL,
- D'acter que les crédits seront inscrits au budget Commune - 2018, opération 113.

POUR = 16

**23 COMMUNE – TARIFS DES LAMES DIRECTIONNELLES POUR LA SIGNALÉTIQUE DE PORT DES BARQUES ET ILE MADAME**

Mr Geoffroy présente ce qui suit :

La signalisation, la signalétique et la publicité sont régies par un ensemble de textes règlementaires fixant le cadre d'usage et de mise en œuvre.

La signalisation permet de valoriser les services utiles aux usagers en déplacement. Elle est encadrée par les principaux textes suivants :

- La convention internationale de Vienne du 08 novembre 1968,
- Le code de la route,
- Le code de la voirie routière, article L113-1 titre 1<sup>er</sup> chapitre III,
- Arrêté interministériel sur la signalisation routière du 24 novembre 1967,
- Arrêté du 29 septembre 2011 portant application du décret n°92-647 du 08 juillet 1992,
- Arrêté du 30 septembre 2011 relatif aux performances et aux règles de mise en service des panneaux de signalisation routière permanente,
- Instruction ministérielle sur la signalisation routière d'avril 2012.

La publicité permet de communiquer sur la présence d'une activité commerciale ou artisanale. Elle est encadrée par la loi 2010-788 du 12 juillet 2010.

La signalétique est selon le cas, attachée à l'une des deux précédentes formes évoquées (signalisation ou publicité) selon le contenu. Elle est ainsi assujettie aux mêmes contraintes.

Globalement, les principales règles à respecter sont basées sur la notion de bon sens et sont les suivantes :

- Lisibilité des messages et des équipements,
- Visibilité des équipements,
- Continuité des itinéraires en cas de guidage,
- Homogénéité des dispositifs,
- Implantation sur le domaine public en différenciant la signalisation de la publicité,
- Garantie de la sécurité routière en toute circonstance par la limitation du nombre d'indications et par les choix des sites d'implantation.

La Communauté d'Agglomération Rochefort Océan (CARO) a réalisé un guide technique relatif à la signalisation et à la signalétique sur l'ensemble de son territoire. Elle s'est appuyée sur la réglementation en vigueur mais également, sur l'ensemble des études menées ces dernières années en matière de signalétique.

De plus, Mr le Préfet de la Charente-Maritime a rappelé récemment les dispositions des articles L 581-4 et R 581-31 du code de l'environnement en matière de publicité. En effet, ces articles interdisent la publicité dans les sites classés et les dispositifs scellés au sol ou installés directement au sol dans les communes de moins de 10 000 habitants n'appartenant pas à une unité foncière de plus de 100 000 habitants.

Fort de ce constat, la commune souhaite revoir l'intégralité de sa signalétique dans Port des Barques et sur l'île Madame afin de mieux orienter nos concitoyens. Dans un souci d'uniformité nous avons décidé de reproduire la charte graphique (forme et couleur) du site classé de l'Estuaire de la Charente et de l'Arsenal de Rochefort, sur l'ensemble de la commune. Nous proposons aux commerçants de figurer sur ces bi-mâts moyennant le financement de leur lame.

Après réception des devis, le prix des lames permettant aux commerçants de figurer sur les bi-mâts sont les suivants :

Une lame simple face : 120 € TTC  
Une lame double face : 150 € TTC

**APRES EN AVOIR DELIBERE MADAME LE MAIRE PROPOSE AU CONSEIL MUNICIPAL :**

- D'accepter le fait que les commerçants puissent avoir une visibilité sur les bi-mâts,
- De proposer aux commerçants de figurer sur les bi-mâts,
- De retenir que le prix d'une lame simple face est de 120 € TTC,

- De retenir que le prix d'une lame double face est de 150 € TTC.

POUR = 16

#### **24 COMMUNE – CAMPING – CONVENTION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC**

Mme le Maire présente ce qui suit :

Par délibération du Conseil Municipal du 21 mars 2018, nous avons retenu la société FRERY comme gestionnaire du camping sous la forme d'une convention d'occupation du domaine public.

Cependant, au moment de la consultation en février dernier, nous avons transmis par erreur la liasse fiscale incluant les recettes du PRL et des deux restaurants, provoquant ainsi une erreur dans la proposition commerciale.

Après concertation, l'entreprise FRERY nous propose :

- Une redevance fixe de 50 000 € TTC par an,
- La location du logement du gardien dans le Parc Résidentiel de Loisir pour 9 600 € TTC par an,
- Une redevance variable supplémentaire à hauteur de 35 % du Chiffre d'Affaires supérieure à 480 000 € HT,
- Une caution bancaire, versée la première année pour un montant de 72 000 €.

#### **APRES EN AVOIR DELIBERE MADAME LE MAIRE PROPOSE AU CONSEIL MUNICIPAL :**

- D'accepter les conditions tarifaires, à savoir :
  - o Un loyer annuel de 50 000 € TTC pendant 12 ans,
  - o Une redevance variable supplémentaire à hauteur de 35 % du Chiffre d'Affaires supérieure à 480 000 € HT,
  - o Un loyer annuel de 9 600 € TTC pour le logement du gardien en tenant compte de l'indice de révision d'un loyer (IRL) base 4<sup>ème</sup> trimestre 2017 – 126,82,
  - o Le versement d'une caution bancaire à hauteur de 72 000 €,
  - o D'autoriser Mme le Maire à signer la convention d'occupation du domaine public.

POUR = 16

#### **25 COMMUNE – SEMDAS – RENOUELEMENT DES MOYENS DE FINANCEMENTS AVEC MISE EN PLACE D'UNE GARANTIE D'EMPRUNT**

Mr Lucas présente ce qui suit :

Cette délibération annule et remplace la n°7 du 14 novembre 2017.

Vu la Convention Publique d'Aménagement signée le 16 Février 2005 entre la Commune de Port des Barques et la SEMDAS en vue d'aménager un lotissement de 2 ha environ au lieu-dit « Le Petit Chemin »,

Vu la finalisation de la commercialisation des 13 lots composant la 1<sup>ière</sup> tranche,

Vu la demande de la Commune de suspendre le programme de résidence de tourisme de la seconde tranche du lotissement pour une reconversion de l'opération en logements et faciliter ainsi le relogement des personnes sinistrées notamment,

Vu le permis d'aménager modificatif obtenu le 11 Juillet 2011 définissant le nouveau programme d'aménagement, comprenant 3 îlots destinés à du logement aidé (17 logements en BBC) et 16 lots à construire,

Attendu que la Commune souhaite que soient lancés les travaux d'aménagement de la seconde tranche et conformément à l'article de la convention de concession 21.2,

Considérant que le montant du découvert est évalué à environ 550 000 €.

Suite aux 3 ventes actées courant 2017, le moyen de financement peut être ramené à 400 000 €.

Attendu que la Caisse de Dépôts et Consignation propose la substitution de l'autorisation de découvert par un emprunt à hauteur de 400 000 €.

Conformément à l'article 24 de la convention publique d'aménagement, la Commune se porte garante de l'emprunt à hauteur de 80 %.

**APRES EN AVOIR DELIBERE MADAME LE MAIRE PROPOSE AU CONSEIL MUNICIPAL :**

- D'accorder sa garantie à hauteur de 80 % pour le remboursement d'un prêt d'un montant de 400 000 € souscrit par la SEMDAS, emprunteur auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations pour financer le découvert sur l'opération,
- D'accepter les caractéristiques suivantes :
  - o Montant : 400 000 €,
  - o Nature : Prêt moyen terme,
  - o Durée totale : 5 ans,
  - o Durée de la phase de préfinancement : sans,
  - o IRA : avec,
  - o Commission d'engagement : sans,
  - o Durée de la phase du différé d'amortissement : 24 mois,
  - o Périodicité des échéances : trimestrielle,
  - o Taux d'intérêt annuel fixe : 0,90 %,
  - o Profil d'amortissement : progressif,
- De dire que la garantie de la commune de Port des Barques est accordée pour la durée totale du contrat de prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par la SEMDAS dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité,
- De dire que sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des Dépôts et Consignations, la commune de Port des Barques s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à la SEMDAS pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement,
- De s'engager pendant toute la durée du contrat de prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges de celui-ci,
- D'autoriser Mme le Maire à intervenir dans le contrat de prêt qui sera passé entre la Caisse de Dépôts et Consignations et la SEMDAS

POUR = 16

**DEBAT**

Mr Lucas précise que c'est une opération portée par l'ancienne municipalité pour reloger les Portbarquais sinistrés par la tempête Xynthia.

Mr Lucas propose de calculer le pourcentage des portbarquais bénéficiaires des logements du lotissement du « Petit Chemin » mais aussi, du lotissement « Les Maurines », suite à la tempête Xynthia.

Il précise qu'il ne faut pas oublier dans le calcul, l'acquisition des terrains de Monte à Peine.

**26 COMMUNE – VENTE D'ORDINATEURS**

Mme Delattre présente ce qui suit :

Suite au renouvellement du parc informatique, la municipalité souhaite sortir de l'actif 9 ordinateurs de type « tour ».

Le prix de vente unitaire est fixé à 100 €.

Le bénéfice sera directement versé au CCAS de la Commune.

**APRES EN AVOIR DELIBERE MADAME LE MAIRE PROPOSE AU CONSEIL MUNICIPAL :**

- De fixer le prix de vente à 100 €,
- De sortir de l'actif les ordinateurs,
- Que les recettes soient directement perçues par le CCAS.

POUR = 16

**27 COMMUNE – VENTE DE CLES USB DU SPECTACLE SON ET LUMIERE DES 70 ANS DE PORT DES BARQUES**

Mme le Maire présente ce qui suit :

Afin de pouvoir vendre des clés USB du spectacle son et lumière des 70 ans de Port des Barques, il est nécessaire d'établir un prix de vente.

**APRES EN AVOIR DELIBERE MADAME LE MAIRE PROPOSE AU CONSEIL MUNICIPAL :**

- De vendre la clé USB son et lumière des 70 ans de Port des Barques à 8 €.

POUR = 16

**28 COMMUNE – ETAT DES NON-VALEURS – 2016**

Mme le Maire présente ce qui suit :

Vu l'état des non-valeurs arrêté à la date du 19 mars 2018 par le Trésor Public de Rochefort banlieue pour un montant de 1 073,26 €,

Vu l'avis favorable du bureau municipal en date du 04 avril 2018,

**APRES EN AVOIR DELIBERE MADAME LE MAIRE PROPOSE AU CONSEIL MUNICIPAL :**

- D'accepter de passer en non-valeurs l'état du 19 mars 2018 pour 1 073,26 €
- De prévoir les crédits nécessaires sur le compte 6541 du budget commune 2018.

POUR = 16

**29 COMMUNE – REMBOURSEMENT D'UNE PAIRE DE CHAUSSURES DE SECURITE A UN AGENT**

Mr Geoffroy présente ce qui suit :

Un agent d'entretien de la Commune a acheté une paire de chaussure de sécurité avec ses propres deniers.

Ces chaussures étant nécessaire pour l'exécution des tâches qui lui sont confiées, nous devons lui rembourser cet achat qui s'élève à 73,68 €.

Après avis favorable du bureau municipal du 04 avril 2018

**APRES EN AVOIR DELIBERE MADAME LE MAIRE PROPOSE AU CONSEIL MUNICIPAL :**

- D'accepter de rembourser l'agent à hauteur de 73,68 €.

POUR = 16

**30 CAMPING – DEMANDE EXCEPTIONNELLE DE REMISE SUR SEJOUR**

Mr Geoffroy présente ce qui suit :

Vu la demande de remboursement suite à un doublon lors de la réservation,

Vu l'avis favorable de Mr Geoffroy,

Vu l'avis favorable du Bureau Municipal en date du 04 avril 2018,

**APRES EN AVOIR DELIBERE MADAME LE MAIRE PROPOSE AU CONSEIL MUNICIPAL :**

- D'accepter le remboursement pour un montant de 43,75 €.

POUR = 16

**31 CAMPING – ETAT DES NON-VALEURS – 2014 – 2016**

Mr Geoffroy présente ce qui suit :

Vu l'état des non-valeurs arrêté à la date du 19 mars 2018 par le Trésor Public de Rochefort banlieue pour un montant de 327,06 €,

Vu l'avis favorable du bureau municipal en date du 04 avril 2018,

**APRES EN AVOIR DELIBERE MADAME LE MAIRE PROPOSE AU CONSEIL MUNICIPAL :**

- D'accepter de passer en non-valeurs l'état du 19 mars 2018 pour 327,06 €
- De prévoir les crédits nécessaires sur le compte 6541 du budget camping 2018.

POUR = 16



## SEANCE DE CONSEIL MUNICIPAL DU 12 AVRIL 2018

### **32 SERVICE ENFANCE JEUNESSE – ETAT DES NON-VALEURS – 2013 – 2014 – 2015 – 2016**

Mme Delattre présente ce qui suit :

Vu l'état des non-valeurs arrêté à la date du 19 mars 2018 par le Trésor Public de Rochefort banlieue pour un montant de 815,97 €,

Vu l'avis favorable du bureau municipal en date du 04 avril 2018,

#### **APRES EN AVOIR DELIBERE MADAME LE MAIRE PROPOSE AU CONSEIL MUNICIPAL :**

- D'accepter de passer en non-valeurs l'état du 19 mars 2018 pour 815,97 €
- De prévoir les crédits nécessaires sur le compte 6541 du budget service enfance jeunesse 2018.

POUR = 16

### **33 TABLEAU DES DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE DANS LE CADRE DE LA DELEGATION ART L2122-22**

#### *MARS*

23-03-2018	CAMPING – Arrêtés portant abrogation de la régie de recettes perçus au camping municipal – fin de fonction du régisseur – fin de fonction du mandataire suppléant
23-03-2018	COMMUNE – Arrêtés portant abrogation de la régie de recettes télécopies et photocopies – fin de fonction du régisseur – fin de fonction du mandataire suppléant – fin de fonction des mandataires
23-03-2018	COMMUNE – Arrêtés portant sur acte constitutif d'une régie de recettes diverses – nomination d'un régisseur – nomination d'un mandataire suppléant – nomination de mandataires
23-03-2018	CAMPING – Arrêtés portant abrogation de la régie location vélos – fin de fonction du régisseur – fin de fonction du mandataire suppléant – fin de fonction du mandataire

#### *AVRIL*

05-04-2018	COMMUNE – Devis fourniture et mise en place du PPMS aux écoles, à la cantine et au centre de loisirs – loyer mensuel sur 5 ans de 348 € TTC CESO
------------	---

### **34 QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES**

#### **Etat de la Route Départementale 125**

Mme le Maire présente le constat alarmant de l'état des différentes voies de circulation pour accéder à Port des Barques. De plus, Mme le Maire précise que les travaux de la RD 125 sont prévus pour une durée de 11 mois.

Mme le Maire rappelle que Mr Chatelier avait soumis l'idée de créer un contournement des centres villes de Soubise et de Saint Nazaire sur Charente en proposant un itinéraire parallèle à la RD 125 pour les véhicules autres que les voitures. Pour cela, Mr Chatelier avait demandé aux communes concernées de prendre une délibération en ce sens. Pour Port des Barques, ce fut la délibération n°17 du 24 avril 2012.

Mme le Maire a contacté la Direction des Infrastructures du département (DI) afin de relancer ce projet. Les services de la DI l'informent avoir un commencement de dossier pour ce programme.

Mme le Maire a rédigé un courrier à l'attention de Mr Bussereau, Président du Conseil Départemental, pour lui demander de bien vouloir réactiver ce dossier.

Enfin, Mme le Maire a contacté Mr Branger, Conseiller Départemental de notre circonscription, pour l'inviter sur la commune afin de voir l'état des voiries permettant l'accès à notre commune et de plaider la réouverture de ce projet auprès du Département.

#### **P.A.P.I.**

Mr Lucas précise que le chemin d'entretien le long de la digue en Charente est interdit au public. Mme le Maire et Mr Lucas ont fait le nécessaire auprès de la CARO pour que ce chemin soit mis en sécurité. Un arrêté interdisant la promenade est affiché aux entrées de la digue en Charente.

Concernant les travaux de protection pour fermer le village, Mr Lucas précise qu'ils doivent reprendre après la saison estivale avec la création d'un merlon de terre jusqu'à la route de la grande échelle.

## SEANCE DE CONSEIL MUNICIPAL DU 12 AVRIL 2018

Au niveau du muret de protection, proche de la banque, Mr Lucas précise qu'il sera aménagé grâce à du mobilier urbain tels que des bancs en vue sur le front de mer mais aussi vers les magasins et agrémenté de bacs de fleurs.

Enfin dans la zone de solidarité, création d'un jardin arboré, d'un équipement sportif et d'un jardin partagé.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20H51

Mme le Maire

Le secrétaire de séance

Lydie DEMENE  
(Pouvoir de Mme Dumand Gorichon)

Martine DELATTRE  
(Pouvoir de Mme Wacogne)

DUMAND GORICHON Amandine	ABENSTE REPRESENTEE	POUVOIR A MME DEMENE
LUCAS Patrick		POUVOIR DE MR ACCAD
GEOFFROY Pierre		
BRUNET Christian		
FARDEAU Josette		
LE DROUMAGUET Yolande		
BERTHAUD Dominique		
NORMAND Maryse		
DEMEURS Jean Lou		
RAYMOND Jacques		
WACOGNE Anne	ABSENTE REPRESENTEE	POUVOIR A MME DELATTRE
BLANCHARD Marie- Jeanne		
PUAUD David	ABSENT NON REPRESENTE EXCUSE	
GAUDUCHEAU Robert		
BOUBIEN Catherine	ABSENTE NON REPRESENTEE EXCUSEE	
ACCAD Alexandre	ABSENT REPRESENTE	POUVOIR A MR LUCAS
JORE Stéphanie	ABSENTE NON REPRESENTEE	